

b) demander à leur égard la constitution d'une société de port locale conformément à ce paragraphe.

such port ascertained pursuant to this section.

32. Tout port qui, le jour précédent celui de l'entrée en vigueur de la présente loi, était un port public auquel s'appliquait la Partie XII de la Loi sur la marine marchande du Canada est réputé avoir été déclaré port public en vertu de la loi sur les ports et installations de port publics.

32. Every harbour that, on the day immediately preceding the day on which this Act comes into force, was a public harbour to which Part XII of the Canada Shipping Act applied shall be deemed to have been declared a public harbour under the Public Harbours and Port Facilities Act.

THE HOUSE OF COMMONS OF CANADA / LE PARLEMENT DU CANADA

PARTIE VII

PART VII

ENTRÉE EN VIGUEUR

PROJET DE LOI C-93

33. La présente loi entre en vigueur à la date fixée par proclamation.

33. This Act shall come into force on a day to be fixed by proclamation.

An Act to amend the statute law relating to certain taxes and to provide other authority for the raising of funds

Loi modifiant certaines lois fiscales et prévoyant d'autres amendements de sources

First reading, February 10, 1982

Projet de loi C-93 lu le 10 février 1982